

ASSEMBLÉE DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR CONFIRMER LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Communiqué de presse – 24 février 2022

A l'occasion de la 5ème session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (ANUE-5) qui se tient à Nairobi du 28 février au 2 mars, le Comité français de l'UICN appelle à poursuivre la dynamique impulsée par le dernier Congrès mondial de la nature et mettre en œuvre ses recommandations.

LA NATURE DOIT ÊTRE AU CŒUR DE LA RECONSTRUCTION POUR UN MONDE RÉSILIENT ET DURABLE

Face aux crises interconnectées du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, il est crucial de **renforcer les actions pour la nature afin d'atteindre les objectifs de développement durable**. Une déclaration ministérielle finale doit engager les Etats sur des mesures ambitieuses et concrètes. La France, actuellement vice-présidente de l'ANUE, doit mobiliser la communauté internationale pour assurer un renforcement du droit de l'environnement et une mise en œuvre effective et efficace des instruments juridiques internationaux.

LE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT EST UN LEVIER D'ACTION ESSENTIEL POUR METTRE LA BIODIVERSITÉ SUR LA VOIE DU RETABLISSEMENT

Le Comité français de l'UICN appelle la France et les autres pays à **élever le niveau d'ambition en vue de l'adoption du [nouveau cadre mondial pour la biodiversité](#)** actuellement négocié au sein de la Convention sur la Diversité Biologique.

Le projet de Déclaration de l'ANUE offre une occasion de consacrer une nouvelle génération de droits fondamentaux liés à la protection de l'environnement, en particulier **le droit humain à un environnement sain** en lien avec la résolution 48/13 du Conseil des Droits de l'homme.

Le Comité français de l'UICN appelle aussi les membres de l'ANUE à développer des accords régionaux pour le **droit à l'information, à la participation et à l'accès à la justice en matière d'environnement**.

Pour mieux protéger l'océan, il appelle à soutenir l'adoption cette année d'un **accord international ambitieux pour la [protection de la haute mer](#)** dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Et pour garantir une sécurité sanitaire mondiale et durable, Il demande à soutenir l'approche globale "**[Une seule santé / "One health"](#)**" combinant santé humaine, animale et de l'environnement, en s'attaquant aux causes de la perte de la biodiversité.

LA NECESSITE D'UN TRAITE INTERNATIONAL POUR LUTTER CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE MARINE

Face à l'impact majeur de la pollution de déchets plastiques sur le milieu marin et côtier, **le Comité français de l'UICN demande aux Etats de s'engager pour un traité international contraignant sur la [lutte contre la pollution plastique marine](#)**.

Comme annoncé par le Président de la République lors du One Ocean Summit, l'ANUE-5 devra lancer les négociations intergouvernementales sur cet accord mondial, suite au projet

de résolution présenté par le Pérou et le Rwanda soutenu par les 27 membres de l'Union européenne.

Les Etats doivent s'engager collectivement pour éliminer la production et l'utilisation des plastiques non-nécessaires, en particulier les plastiques à usage unique. Le traité devra également prévoir la prise de mesures pour investir dans une gestion responsable et mettre fin aux déversements de déchets plastiques dans les océans.

Enfin, le Comité français de l'UICN soutient le recours aux **Solutions fondées sur la Nature**, telles que définies et encadrées par l'UICN, pour atteindre les Objectifs de Développement Durable d'ici 2030.

À propos du Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) www.uicn.fr

Le Comité français de l'UICN est une organisation non gouvernementale, qui regroupe le 2e plus grand nombre de membres de l'UICN dans le monde avec deux ministères, 13 organismes publics, 47 ONG et plus de 250 experts. Au niveau international, l'UICN rassemble quelque 1 300 organisations et 15 000 experts. L'UICN est la seule organisation environnementale qui a le statut d'observateur auprès de l'ONU. L'UICN permet à ses membres et experts (biologistes, économistes, juristes...) de collaborer au niveau international afin de partager leurs connaissances et leur action sur la biodiversité. Depuis sa création en 1948 à Fontainebleau, l'UICN a proposé 1 300 recommandations pour préserver la biodiversité et a permis de structurer et renforcer l'action mondiale dans ce domaine. Tous les quatre ans, elle organise le Congrès mondial de la nature dont le dernier s'est tenu à Marseille en septembre 2021, avant la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique et le One Ocean Summit.

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS PRESSE

communication@uicn.fr